

MCI n°77 -

L'hebdomadaire de

medias-catholique.info

Pas une larme pour l'hérétique cardinal Müller

Source: <http://medias-catholique.info/pas-une-larme-pour-lheretique-cardinal-muller/8828>

By Xavier Celtillos on July 11th, 2017

[Le cardinal Gerhard Müller a donc été débarqué par le pape François de sa charge de préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi.](#) Le prélat allemand a peu apprécié, et déverse donc sa rancoeur dans les médias. Voici ce qu'il a déclaré au quotidien bavarois Passauer Neue Presse dans un entretien publié le 6 juillet dernier :

« Le dernier jour de mon mandat en tant que préfet de la CDF, le pape m'a informé en une minute de sa décision de ne pas prolonger mon mandat. Il ne m'a pas donné de raisons, tout comme il n'a donné aucune raison au rejet de trois membres hautement compétents de la CDF quelques mois plus tôt. [...] Je ne peux pas accepter cette façon de faire les choses. En tant qu'évêque, on ne peut pas traiter les gens de cette façon. Je l'ai déjà dit: l'enseignement social de l'Église doit être également appliqué à la façon dont les employés sont traités ici au Vatican ».

Etonnante conduite d'un cardinal qui devrait savoir que les injustices se subissent en silence, et que seule la mise en danger de la Foi permet de s'opposer publiquement au Souverain Pontif. Et en terme de foi, foi dont il est censé avoir été la gardien de par sa fonction durant les dernières années, on ne peut pas dire qu'il en ait été le serviteur

fidèle. Certes [le cardinal a su s'opposer au pape François sur les dispositions les plus libérales](#) concernant notamment la communion aux divorcés remariés, il n'en reste pas moins un farouche défenseur du concile Vatican II et un hérétique notoire qui a notamment professé les hérésies suivantes pour le coup bien typiques des modernistes :

[« Contre la Virginité de la Très Sainte Vierge Marie](#)

Dans son livre *Dogmatique catholique : étude et pratique de la théologie*, Müller nie le dogme de la virginité de Marie. Selon lui, la virginité ne concerne pas les « caractéristiques physiologiques du processus naturel de la naissance de Jésus (tels que la non-ouverture du col, l'absence de déchirure de l'hymen ou l'absence de douleurs de l'enfantement), mais l'influx salvifique et rédempteur de la grâce du Christ dans la nature humaine ».

[Contre le dogme de la Transsubstantiation](#)

Dans son livre *La Messe, source de la vie chrétienne*, il écrit : « Corps et sang du Christ ne signifient pas les parties physiques de l'homme Jésus présent sur la terre ou dans son corps glorieux, [...] Corps et sang signifient plutôt une présence du Christ à travers le signe du pain et du vin. Mgr Müller explique ainsi la transsubstantiation : « L'essence du pain et du vin doit être définie dans un sens anthropologique. Le caractère naturel de ces dons [pain et

vin] comme fruits de la terre et du travail des hommes, comme produits naturels et culturels, symbolise la nourriture et la restauration des personnes et de la communauté humaine dans le signe d'un repas commun [...]. L'être naturel du pain et du vin est transformé par Dieu dans le sens que cet être montre et réalise la communion salvifique ».

[Les protestants font partie de l'Église](#)

Au cours d'un discours en l'honneur de l'évêque luthérien Johannes Friedrich, Mgr Müller a affirmé le 11 octobre 2011 : « Le baptême est le caractère fondamental qui nous unit sacramentellement au Christ aux yeux du monde dans une seule Église visible. Nous, chrétiens, catholiques et protestants, sommes donc déjà unis dans ce que nous appelons l'Église visible. Au sens strict, il n'y a pas plusieurs Églises, qui existeraient les unes à côté des autres, mais il existe des divisions, des ruptures à l'intérieur d'un peuple unique et d'une unique maison de Dieu. »

Source : http://laportelatine.org/vatican/sanctions_indults_discussions/entretiens_doctrinaux/03_07_2012_regar

Voilà qui redonne un peu d'objectivité à la soi-disant catholicité de celui qui était censé veiller à la pureté du dogme catholique, nommé à ce poste, faut-il le rappeler, par le pape Benoît XVI ! Alors

non, nous ne verserons pas une seule larme pour l'hérétique cardinal Müller.

Tension maximale chez les prêtres de la FSSPX : les dessous de l'affaire des mariages

Source: <http://medias-catholique.info/tension-maximale-chez-les-pretres-de-la-fsspx-les-dessous-de-laffaire-des-mariages/8825>

By Christian Lassale on July 11th, 2017

L'affaire des mariages au sein de la FSSPX est révélatrice d'une problématique bien plus profonde : la divergence toujours plus grande entre la tête et le corps de la FSSPX. En cause, un [changement d'attitude de la Maison Générale de la FSSPX](#), qu'une grande partie de sa base n'entend pas assumer. [L'affaire des mariages](#) y a trouvé sa première application réelle, d'où l'opposition massive qu'elle a rencontrée de la part des doyens et de l'ensemble des supérieurs des communautés religieuses traditionnelles.

La tension est donc forte dans la FSSPX. Alors que la Maison Générale, s'octroyant un droit qu'elle semble ne pas avoir^[1], impose la délégation de l'Ordinaire pour chaque mariage à célébrer, la majorité des prêtres d'y oppose et refuse de demander une telle délégation. Devant ce refus massif, la Maison Générale a imposé que les districts passent par-dessus leurs prêtres. En France, c'est donc M. l'abbé André qui a désormais la charge de faire la demande de délégation pour chacun des mariages à célébrer.

Retour sur les enjeux de la célébration du mariage

Ce « passage en force » entend occulter la véritable problématique posée par cette demande de délégation à l'Ordinaire, alors que la crise de l'Eglise va toujours grandissante. L'un des prêtres l'a fort pourtant fort bien expliquée dans une lettre adressée à ses fidèles, afin d'expliquer pourquoi il ne pouvait en conscience obéir à la demande de ses supérieurs :

« De nos jours, l'assaut principal des enfers contre la pauvre humanité porte

sur le mariage. Nul ne peut ignorer cette attaque car la famille est la cellule de base de la société. Tous ont le devoir de défendre l'union matrimoniale dans sa nature, sa fin et ses propriétés. En outre les baptisés qui confessent le caractère sacramentel du mariage chrétien doivent protéger la profession de foi que comporte tout consentement matrimonial. Les futurs époux qui seront les ministres de ce sacrement (un prêtre ne « marie » pas) n'ont pas le droit de le célébrer d'une manière équivoque. Les prêtres ont le devoir de le leur rappeler et de les aider à se protéger des roueries du clergé moderniste.

Le 4 avril 2017, [le cardinal Müller faisait part de l'autorisation accordée par le Saint-Père](#) aux évêques du monde entier de déléguer un prêtre diocésain pour bénir le mariage des fidèles de la Fraternité, ou, en cas d'impossibilité, de concéder aux prêtres de la Fraternité les facultés nécessaires. Il a alors été annoncé que cette décision du Saint-Père allait changer notre pratique actuelle. Vous le savez, celle-ci consiste à presser les fidèles de profiter des dispositions du canon 1098. Celui-ci leur permet de se marier sans avoir recours au clergé conciliaire en raison du grave dommage pour la foi que cela comporte. Il allait falloir dorénavant se tourner vers les évêques et agir en fonction de leurs réponses. Certains prêtres proposent une coopération minimale à cette nouvelle pratique en se contentant de s'informer auprès des évêques (sans en parler aux fidèles...) de ce qu'ils pensent faire dans la ligne ou dans le cadre de la lettre du cardinal Müller.

Or c'est là que se pose un vrai problème de conscience. Est-il permis de s'aligner ou d'entrer dans ce cadre ? Il suffit d'envisager les différentes réponses possibles — réponses que l'on aura soi-même provoquées — pour se rendre compte de l'immense difficulté.

La possibilité de faire intervenir par principe un prêtre moderniste lors d'une cérémonie de mariage est évidemment inenvisageable. Je ne pense pas devoir m'étendre sur ce cas de figure.

Maintenant si l'évêque veut envoyer un prêtre de son diocèse (ou venir lui-même), comment lui reprocher de faire exactement ce que le pape l'invite à faire ? Comment peut-on remercier

profondément le pape de sa décision, écrire à l'évêque dans le cadre de cette décision, et puis refuser la réponse positive de l'évêque ? Comment peut-on louer une décision et voir un « grave inconvénient » quand elle est appliquée ? Il est par ailleurs impossible d'avoir recours à de faux arguments, comme par exemple de dire que c'est le couple qui refuse cette présence d'un prêtre conciliaire, ou que c'est la perplexité que cela engendrait chez nos fidèles qui nous obligerait à refuser la proposition de l'évêque. Le pasteur doit précéder les brebis. Les prêtres de la Fraternité ne s'abritent pas derrière la perplexité des fidèles mais ils l'éclairent.

Si l'évêque refuse toute délégation, comment peut-on dire alors que le recours au canon 1098 se trouverait renforcé alors que le grave inconvénient serait ravalé à une question personnelle ? Ce ne sont plus les futurs époux qui refusent d'avoir recours à une autorité dangereuse pour la foi, mais c'est tel évêque qui refuse à tel prêtre dans tel lieu à tel moment une délégation que celui-ci s'est cru obligé de demander. La logique de cette démarche ne permet même pas de voir là une injustice qui d'ailleurs n'a jamais été le problème fondamental.

Enfin si l'évêque donne la délégation sans aucune condition mais toujours dans le cadre de la lettre du cardinal Müller, comment le proclamer joyeusement sans provoquer des « débats de conscience chez les fidèles qui adhèrent à la Fraternité », et sans porter atteinte à tous les autres mariages qui ont été ou seront célébrés dans nos chapelles ? En entrant dans les dispositions pontificales, on admettrait que soient célébrés chez nous deux sortes de mariages et on établirait entre eux une hiérarchie injuste. Au lieu d'honorer les courageux fidèles qui ont recours au ministère des prêtres de la Tradition, on les regardera soit avec compassion parce qu'ils n'ont pas eu l'heur de trouver un évêque complaisant, soit avec hostilité parce qu'ils n'auront pas voulu entrer dans des dispositions explicitement établies pour parvenir à une illusoire « pleine communion ».

Enfin [ce tampon conciliaire](#) qui est censé « sécuriser » les mariages de nos fidèles n'est-il pas une invitation à se

tourner vers les officialités diocésaines [qui prononcent par milliers de vrai « divorces catholiques »](#) au nom du code de 1983, révisé de façon encore plus laxiste par François ? Les pauvres époux qui sont prêts à mettre leur foi en danger, à violer leurs engagements matrimoniaux et à se livrer à l'adultère trouveront malheureusement toujours un prêtre pour les bénir, même dans le rite traditionnel. Est-il juste alors de fragiliser les convictions de tous les fidèles afin [de rendre moins facile la trahison de quelques-uns\[2\]](#) ? »

Le changement d'attitude de la Maison Générale

Nous le disions, cette forte tension découle d'un [changement d'attitude des plus hautes autorités de la FSSPX](#) face à la crise que traverse l'Eglise. Nous assistons de sa part à un triple repositionnement :

- Relativisation de la nocivité du concile Vatican II
 - Silence sur les erreurs et scandales de l'Eglise conciliaire
 - Relativisation de l'état de nécessité
1. La relativisation de la nocivité du concile Vatican II

Cette relativisation, en cours depuis quelques années, n'est pas énoncée clairement, mais insinuée, distillée à travers discours, interviews ou lettres.

« Beaucoup de personnes comprennent mal le concile. Quand on regarde les choses de près, j'ai vraiment l'impression que peu de gens savent ce que le concile dit réellement sur la liberté religieuse. Le concile présente une liberté religieuse qui est en fait très, très limitée. » Mgr Fellay, début mai 2012, CNS interview with sspx Bp. Fellay, min.1.28 à 1.44

« Dans la Fraternité, on est en train de faire des erreurs du Concile des super hérésies, cela devient comme le mal absolu, pire que tout de la même manière que les libéraux ont dogmatisé ce concile pastoral. Les maux sont déjà suffisamment dramatiques pour qu'on ne les exagère pas davantage. » Réponse de Mgr

Fellay à la lettre du 7 avril des trois évêques de la FSSPX – 14 avril 2012

Les exemples pourraient être multipliés. Ce qui y apparaît, c'est qu'en ces moments d'irénisme, le concile n'est vu que dans sa matérialité, indépendamment de son esprit libéral omniprésent et des plus dangereux, vu que le libéralisme, avec son succédané qu'est le modernisme, sont l'égout collecteur de toutes les hérésies. De telles interventions de la part des supérieurs ne vont pas sans créer des tensions au sein de la FSSPX. Vu que [le combat antilibéral](#) est inscrit dans les gènes mêmes de l'œuvre de [Mgr Lefebvre](#), apparaissent alors les « prêtres OGM » face aux « prêtres BIO ».

1. Le silence sur les erreurs et scandales de l'Eglise conciliaire

C'est encore depuis 2011 qu'ont pu être observés des silences quasi systématiques lorsqu'auraient dû être dénoncés les actes scandaleux (portant au péché) posés par pape lui-même, sa personne étant devenue semble-t-il intouchable. Cela s'est observé dans la communication officielle de la FSSPX lors de la réunion interreligieuse de 2011 à Assise, lors de la canonisation de Jean-Paul II (2014), avant, pendant et après [le Synode sur la famille](#). Cela fut également vrai lors [l'instauration d'un « divorce catholique »](#) ou de [la réforme des procédures de nullité de mariage](#), dans le cas d'[Amoris Laetitia](#) ou de [la réhabilitation de Luther](#). Pas un mot non plus sur [l'accueil solennel de sa statue au Vatican, le 13 octobre dernier](#), alors que ce jour-là, toujours au Vatican, « on » marchandait dans la salle d'à côté une éventuelle prélatrice pour la FSSPX ; « on » se pourfendait même d'un communiqué à ce sujet, sans faire allusion aucune au terrible scandale dont était sali ce jour anniversaire [des apparitions de Fatima](#).

Ce silence a son importance. En avril 2011 était béatifié le pape Jean-Paul II. La FSSPX faisait paraître peu avant ses [dubia](#) relativement à cette béatification, publication qui aurait précipité l'achèvement des discussions doctrinales alors en cours entre le Saint-Siège et la FSSPX. On ne peut continuer à tirer sur celui avec qui on

négoce, il faut choisir. La FSSPX a donc choisi au cours de cette année 2011, lorsqu'elle a relancé le processus de négociation en septembre, en vue d'un accord simplement pratique. Ce silence est donc un préalable à tout accord. Un préalable : non pas une concession à faire pour l'avenir, à partir du jour où la réconciliation sera actée, mais un préalable à vivre aujourd'hui, et de fait vécu depuis septembre 2011. Ce préalable est non dit, mais en vigueur depuis des années maintenant. Il est d'autant plus dangereux qu'il n'est pas écrit, mais conditionne toute une attitude, que le temps n'a de cesse de rendre de plus en plus ambiguë.

Nous trouvons là encore l'une des causes profondes des tensions existant au sein de la FSSPX. Car si les autorités de la FSSPX ont voulu faire passer ce changement d'attitude pour une simple modernisation de sa communication pour la rendre plus positive et plus attractive (le fameux « branding »), nombre de prêtres de cette société n'ont pas été dupes. Certains se sentaient même le devoir de crier d'autant plus fort que leurs supérieurs se taisaient, et l'on a pu, hélas, assister ainsi à une véritable guerre de communication, opposant entre eux ceux qui étaient autrefois unis dans un même combat.

1. La relativisation de l'état de nécessité

Conséquemment à ces premiers points de tension, un troisième apparaît aujourd'hui ouvertement avec l'affaire des mariages. Elle consiste à relativiser l'état de nécessité dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui, autrement dit à relativiser la quasi universalité de la crise que traverse la crise de l'Eglise. Depuis quelques années déjà, la communication officielle de la Maison Générale aime à souligner combien se multiplierait les prélats, évêques et cardinaux censés s'attacher toujours plus à la Tradition authentique de l'Eglise, fait véritablement nouveau à ses yeux ; comme si Mgr Lefebvre n'avait pas connu des cardinaux Oddi, Stickler, ou autres...

Mais avec l'affaire des mariages, cette relativisation de l'état de nécessité est pour la première fois ouvertement assumée comme telle. Certes, son existence est rappelée par

les « [commentaire autorisé](#) » et « mises au point » successifs publiés par la Maison Générale, mais avec une limite dont il importe de prendre conscience. Tout d'abord, il n'est plus présenté comme une crise générale de la foi touchant la quasi universalité des évêques (comment alors recourir à eux de façon habituelle ?) mais seulement en raison des carences relatives au mariage, desquels seules il importe de se préserver dans le cas présent.

De plus, à l'heure où peut-être jamais l'attitude du pape n'a été aussi scandaleuse, la communication officielle de la FSSPX affirme pour sa part que le cas de nécessité diminue aujourd'hui. Tel est en effet ce que l'on peut lire sous la plume de M. l'abbé Knittel, dans la revue officielle de la Maison Générale « Nouvelle de Chrétienté » :

« Cet état de nécessité a commencé à reculer avec [le Motu Proprio du 7 juillet 2007](#) où Benoit XVI reconnaît que la messe traditionnelle n'a jamais été abrogée. Les décisions relatives du pape François relatives à l'apostolat de la Fraternité St Pie X accentuent ce mouvement. »

D'un point de vue pratique, un tel discours revient à conditionner l'état de nécessité à l'obtention ou non d'avantages personnels concrets, autrement dit à le subjectiviser, et ce indépendamment de la situation objective toujours plus grave, oubliée d'autant. D'où une nouvelle tension entre les prêtres de la FSSPX, les doyens rappelant pour leur part la véritable nature de cet état de nécessité :

Il n'existe hélas aucun doute sur la situation extraordinairement dramatique que traverse l'Église[3]. Celle-ci subit toujours plus aujourd'hui ce que Mgr Lefebvre appelait "le coup de maître de Satan" : « Diffuser les principes révolutionnaires par l'autorité de l'Église elle-même.[4] » Nous voyons en effet les autorités de l'Église, depuis le siège de Pierre jusqu'au curé de paroisse, porter directement atteinte à la foi catholique par un humanisme dévoyé qui, plaçant au pinacle le culte de la conscience, détrône

d'autant Notre Seigneur Jésus-Christ. Ainsi, la royauté du Christ sur les sociétés humaines est simplement ignorée, voire combattue, et l'Église est saisie par cet esprit libéral qui se manifeste spécialement dans la liberté religieuse, l'œcuménisme et la collégialité. A travers cet esprit, c'est la nature même de la Rédemption réalisée par le Christ qui est remise en cause, c'est l'Église catholique, unique arche du salut, qui est niée dans les faits. La morale catholique elle-même, déjà ébranlée dans ses fondements, est renversée par le pape François, par exemple lorsque celui-ci ouvre explicitement la voie à la communion des divorcés « mariés » vivant maritalement.

Cette attitude dramatique des autorités ecclésiales entraîne sans aucun doute un état de nécessité pour le fidèle. En effet, il y a non seulement grave inconvénient, mais encore réel danger à remettre son salut entre les mains de pasteurs imbus de cet esprit « adultère[5] » [...] L'état de nécessité qui légitime notre façon de faire n'est pas canonique mais dogmatique, l'impossibilité de recourir aux autorités en place n'est pas physique mais morale.

On comprend alors le dernier et suprême point de tension entre prêtres de la FSSPX : les uns, prenant acte de la situation toujours plus grave que traverse la quasi universalité de l'Église, entendent se prémunir avec toujours plus de prudence. Les autres, parce que le danger va diminuant à leurs yeux, n'aspirent qu'à une régularisation totale de leur situation et donc à une reconnaissance canonique. Portée à l'extrême, une telle tension a entraîné et entrainera sans doute encore nombre de départs de prêtres, qui vers les « résistants » ou « sédévancantistes », qui chez les conciliaires.

Conclusion

La distance parcourue par les autorités de la FSSPX en quelques années devient manifeste si on écoute la prédication

donnée par Mgr Fellay, le 4 août 2009, à St Nicolas du Chardonnet :

« Aussi, mes bien chers frères, ne vous étonnez pas si la Fraternité ne bouge pratiquement pas lorsque viendront des invitations de Rome à une nouvelle réconciliation après la parution d'un tel motu proprio. Car cela prendra du temps. C'est tout un état d'esprit dans l'Église qu'il faut changer et plus encore qu'un état d'esprit, ce sont des principes. Il faut que l'autorité dans l'Église reconnaisse ces principes mortifères qui paralysent l'Église depuis quarante ans. Tant que cela ne sera pas fait, il est bien difficile de penser à un accord pratique. Et pourquoi ? Parce que quand ce sont ces principes qui régissent la vie de l'Église, dès qu'il y aura le moindre différend, il sera réglé au nom et par ces principes mauvais. Cela veut dire qu'un accord pratique dans ces circonstances est perdu d'avance. C'est remettre en cause tout ce combat que nous célébrons aujourd'hui, ce serait une contradiction vraiment totale avec ce que nous disons jusqu'ici. Ce n'est pas cela que nous voulons, évidemment que nous voulons un état normal des choses. Mais cela ne dépend pas de nous. Si nous nous trouvons dans cette situation ce n'est pas parce que nous l'avons voulu. Encore une fois, c'est par nécessité. Et cette nécessité continue. »

Force est de constater que les principes mauvais ainsi dénoncés par Mgr Fellay en 2009 n'ont pas changé à Rome, et que leur application s'en fait chaque jour de plus en plus mauvaise sous la férule du pape François. Mais force aussi est de constater que si Rome n'a pas changé, Menzingen a fait sa révolution. Mais pas tous ses prêtres, d'où les tensions présentes.

En cette tourmente que traverse la FSSPX, le moment décisif appartiendra sans doute au chapitre général de cette société religieuse, prévu statutairement

pour juillet 2018. Il lui reviendra en premier lieu de se prononcer sur ce triple repositionnement des autorités de la FSSPX pour le valider ou l'infirmer. En découlera la pérennisation ou l'implosion de la FSSPX.

Christian Lassale

[1] – Cf. article « L'affaire des mariages, de quoi s'agit-il ? » in MPI

[2] – Cf. article de l'abbé Camper : « [Exceptionnel](#) »

[3] Quand bien même un doute aurait subsisté quant à l'existence de cette situation d'exception autorisant l'usage de la forme extraordinaire du mariage, il faut souligner que, selon le droit, l'Eglise suppléerait au manque de juridiction (Code de 1917, canon 209 ; Code de 1983, canon 144), gardant donc à l'acte toute sa validité.

[4] Mgr Lefebvre, *Le coup de maître de Satan*, Editions saint Gabriel, 1977, p. 5-6

[5] Mgr Lefebvre, [Déclaration publique à l'occasion de la consécration épiscopale de plusieurs prêtres de la FSSPX](#), in *Fideliter*, hors série des 29 et 30 juin 1988

Ignace – Simone Veil en odeur de sainteté ?

Source: <http://medias-catholique.info/ignace-simone-veil-en-odeur-de-saintete/8836>

By Ignace on July 10th, 2017

Ignace – Simone Veil en odeur de sainteté ?

La bataille pour la vie du petit Charlie continue

Source: <http://medias-catholique.info/la-bataille-pour-la-vie-du-petit-charlie-continue/8819>

By Francesca de Villasmundo on July 10th, 2017

A 15h aujourd'hui, se tient à Londres la nouvelle audience de la Haute Cour sur le cas de [Charlie, petit bébé affecté d'une maladie rare](#) et condamné par les médecins du Great Ormond Street Hospital de Londres, par des juges britanniques et par la Cour Européenne des Droits de l'homme de Strasbourg

à être débranché. Sa vie, pour certains bien-pensants humanitaristes, ne vaut pas la peine d'être vécue.

Pourtant c'est pour cette petite vie et pour le droit de recevoir des soins que se battent ses parents depuis des mois.

« *La bataille n'est pas terminée* » ont-ils rappelé hier avec un tweet.

Vendredi 30 juin, devait avoir lieu l'exécution de Charlie, qui a été miraculeusement reportée au dernier moment.

Depuis lors, les parents ont pu obtenir la réouverture du processus judiciaire grâce à la présentation d'un protocole de soins expérimentaux de la part d'un groupe international de 7 experts, coordonné par l'hôpital pédiatrique du Banbin Gesu, dépendant du Vatican, qui a convaincu les médecins du Great Ormond Street Hospital, de demander à la Haute Cour de reconsidérer le cas à la lumière de ces « *nouvelles évidences* » expliquées dans le document.

Grâce à ce protocole, la Haute Cour a la possibilité de revenir sur ses pas et de permettre à Charlie d'être soumis à cette nouvelle thérapie, comme le demandent ses parents.

Mais une telle décision n'est pas gagnée d'avance parce que la logique « *du meilleur intérêt* » est liée à une mentalité euthanasique qu'il n'est pas facile de dépasser pour des instances judiciaires soumises à la pensée unique en tout domaine.

Le risque encouru est donc que la Haute Cour renforce les premières sentences. Parce que, qu'on le veuille ou non, le cas de Charlie est destiné à faire de précédent : si le juge décide de sa mort immédiate, le principe selon lequel chaque personne en souffrance pourra être supprimée, en l'arrachant d'autorité à l'affection de ses proches, sera entériné ; de même que le principe selon lequel il y a des vies indignes d'être vécues, et ce sera l'Etat, le pouvoir, à établir les frontières de la dignité de la vie. Or c'est cela que voulaient les médecins et les juges dès le début, être les arbitres de la vie. Y renonceront-ils facilement ?

Car si, en revanche, le juge concède la possibilité de nouveaux soins pour Charlie, peut-être en consentant son transfert aux Etats-Unis ou en Italie,

alors sera réhabilitée la priorité du rapport vital entre les parents et les enfants, et tout au moins sera donnée une chance à la vie. Il sera plus difficile également de faire passer pour une renonciation à l'acharnement thérapeutique ce qui est clairement de l'euthanasie et un infanticide.

Le fait que les médecins, certainement sous l'énorme pression due à la mobilisation internationale des mouvements pro-vie et de simples citoyens, à l'intervention de Donald Trump et du pape François, même si celle-ci fut bien tardive, en faveur du maintien en vie de Charlie, aient demandé de prendre en considération le protocole expérimental suscite cependant de justes espérances.

Pour une fois serait-il possible que la culture de vie triomphe du nihilisme ambiant ?

Francesca de Villasmundo

« L'Eglise souffre de l'infidélité des traîtres qui l'abandonnent et la prostituent » (Cardinal Sarah)

Source: <http://medias-catholique.info/leglise-souffre-de-linfidelite-des-traîtres-qui-labandonnent-et-la-prostituent-cardinal-sarah/8799>

By Léo Kersauzie on July 7th, 2017

« L'Eglise est violemment secouée par une apostasie générale dans les pays d'ancienne chrétienté. Elle souffre de l'infidélité des traîtres qui l'abandonnent et la prostituent. Mais cet ébranlement universel qui affecte le monde, la foi et les croyants doit être pour l'Eglise une occasion privilégiée de se prononcer pour Dieu (cf. Mt 10, 32-33) avec clarté, vigueur et fermeté en proclamant l'Evangile de Jésus-Christ. Il faut renforcer, chez chaque fidèle chrétien, l'amour de Dieu, il faut ranimer la solidité de la foi catholique, il faut proclamer la cohérence de l'Eglise au cœur d'un monde en plein bouleversement et menacé d'effondrement »

Cardinal Robert Sarah, La force du silence

Vatican : débandade spirituelle et infiltration homosexuelle

Source: <http://medias-catholique.info/vatican-debandade-spirituelle-et-infiltration-homosexuelle/8816>

By Jean-Pierre Dickès on July 10th, 2017

Le journaliste italien et vaticaniste très connu, Marco Tosatti rapporte qu'une commission secrète est en train de travailler sur une messe commune avec les anglicans et les luthériens. En analysant partie par partie les différentes prières « on pourrait s'arranger » ; d'autant que le Credo des Apôtres et le Symbole de Nicée peuvent être dits par l'ensemble de ces confessions. Le reste suit. Notamment les paroles de la consécration seraient dites à voix basse pour ne choquer personne. Chacun dirait à de même le Sanctus selon son option. Reste le problème de la présence réelle dans l'Eucharistie à laquelle les protestants ne croient pas. Le cardinal Francesco Coccopalmerio, Président du Conseil Pontifical pour les textes législatifs est un proche du pape ; il s'occupe de cette affaire et a déclaré qu'il faudrait cesser de raisonner en termes de validité ou de non validité des sacrements. Il faudrait parler de validité « imparfaite » ou « partielle ». Un bon exorcisme lui ferait du bien... Une autre commission est en train d'étudier comment modifier la doctrine de *Humanae Vitae* sur la contraception.

Un drôle de coco

Notons au passage que ce cardinal Francesco Coccopalmerio a appuyé publiquement et de manière répétée le texte du pape *Laetitia Amoris* ; selon lui cette exhortation autorisait la communion des divorcés remariés. Or apparemment quatre cardinaux et plusieurs évêques ont posé la question au pape du sens de ce texte ; lequel François ne leur a jamais répondu, alors que c'est son rôle. Coco avait d'ailleurs récemment publié un livre à la gloire du pape.

Mais ce cardinal a des relations bizarres. Son secrétaire particulier, pris sur le fait, a été arrêté au Vatican il y a deux mois par la police italienne dans un bâtiment situé sur la droite de la basilique Saint Pierre. Monseigneur Luigi Capozzi, 49 ans, organisait dans cet ancien palais du Saint Office des orgies gays lors de laquelle de la drogue était largement utilisée, principalement de la cocaïne. La presse italienne n'a révélé le scandale que la semaine dernière, ayant reçu des instructions de se taire.

Ce religieux –si on peut dire- est « *un ardent supporter du pape François* » selon les médias italiens.



Immunité diplomatique

De plus, ce lieu est assez fréquenté dans le cadre de réunions, par des hommes d'Eglise de haut rang, et divers dignitaires : présidents de dicastères, des préfets et secrétaires de Curie. À l'époque de Benoît XVI c'était un lieu très tranquille où ce pape aimait travailler. Le bâtiment a une entrée indépendante permettant des activités discrètes ou clandestines. L'entrée principale, place du Saint Office, se situe en territoire italien et ne pouvait donc pas être surveillée par des gardes suisses. Mais en pratique ce coin bénéficie d'une exterritorialité et tout le monde peut y pénétrer discrètement sans contrôle.

Capozzi s'était auto-proclamé « *expert en droit canon et en théologie dogmatique* ». Pour ne pas se faire coincer apportant de la drogue, il utilisait une belle BMW avec plaques d'immatriculation du Vatican ; ce qui lui évitait les contrôles de la police italienne et les enquêtes sur ses agissements. Cela lui permettait aussi de transporter la cocaïne utilisée lors de ces orgies homosexuelles.

Lors de son arrestation Capozzi était tellement « shooté » que la police avait été obligée de le mettre à la clinique Pie XI pour le faire désintoxiquer. On se croirait revenu au temps des Borgias.

Cette affaire permet de comprendre pourquoi Coccopalmerio estime la fornication compatible avec la fréquentation de la communion. De même, lui et son secrétaire, trouvaient que l'homosexualité comportait des « *éléments positifs* » ; même si aux yeux de l'Eglise elle est illicite. Il affirma d'ailleurs plusieurs fois que le pape partageait son point de vue sur ces diverses questions.

Infiltrations

Un mémoire expliquant ces faits absolument incroyables, avait été remis à Benoît XVI peu de temps avant sa démission. Écœuré, cela aurait participé à sa brutale décision de se décharger de ses fonctions, se voyant dépassé par les événements.

En tous cas, sur le site du Vatican, malgré son arrestation Capozzi le 4 juillet figurait encore sur la liste des membres du Conseil Pontifical pour l'interprétation des textes législatifs.

Michael Hichborn, président de l'Institut Lépante aux Etats-Unis, a dit suspecter que Coccopalmerio connaissait ces orgies et qu'au Vatican, il n'était certainement pas le seul. Il pense que depuis 1920, de nombreux infiltrés homosexuels se faisaient séminaristes pour occuper des postes au Vatican. Le but étant de faire apostasier l'Eglise catholique d'un certain nombre de dogmes et de vérités de foi.

Jean-Pierre Dickès